

INFO-PARENTS

Février 2022

Pédagogique du mois de février et semaine de relâche

Petit rappel que le 11 février sera une journée pédagogique au calendrier scolaire et que la semaine de relâche est prévue du 28 février au 4 mars prochain; il n'y aura donc pas de cours pour ces périodes.

Rencontre de parents

Il y aura une rencontre de parents le 10 février prochain (rencontres virtuelles). Vous recevrez les informations très prochainement.

Stationnement

Nous sommes très heureux que plusieurs de nos grands élèves acquièrent leur permis de conduire cependant, nous vous rappelons que le stationnement de l'école est réservé aux employés de l'école Saint-Gabriel.

Objets perdus

Nous avons beaucoup d'objets perdus dont des vêtements à l'effigie de nos partenaires sportifs (ex. : soccer Laurentides, Coyotes, etc.). Merci de vérifier que vos enfants ont tous leurs objets ou de leur demander de venir voir aux objets perdus.

Choix de cours 2022-2023

Vous recevrez un courriel à ce sujet dans la semaine du 21 février afin de remplir le formulaire de choix de cours de votre enfant pour l'année scolaire 22-23.

COVID-19 : IMPORTANT

- Les cas reliés à la COVID-19 sont traités différemment dans les écoles depuis le 17 janvier 2022;
- Si votre enfant présente des symptômes à l'école : vous serez contactés et il y aura retour à la maison. Si votre enfant a moins de 14 ans et que vous avez signé le formulaire d'autorisation pour un passage de test de dépistage rapide Panbio à l'école, votre enfant retournera à la maison avec le résultat d'un premier test effectué à l'école.
- Si votre enfant a des symptômes à la maison, il devra effectuer un autotest. Si le test est négatif, votre enfant et sa bulle familiale devront s'isoler 24 h. Pour le retour à l'école, votre enfant devra refaire un 2^e test négatif et voir une amélioration de son état général et une diminution de ses symptômes;

- Si votre enfant est en attente de test que vous n’avez pas accès à un autotest, votre enfant et sa bulle familiale devront s’isoler pour une période de 5 jours s’il est doublement vacciné ou 10 jours. Pour le retour à l’école, votre enfant doit voir une amélioration de son état général et une diminution de ses symptômes;
- Si votre enfant est positif à la covid, lui et sa bulle familiale devront s’isoler pour une période de 5 jours s’il est doublement vacciné ou 10 jours. Le retour à l’école sera possible seulement si les 3 conditions suivantes sont remplies :
 - S’il y a une diminution de ses symptômes;
 - S’il n’a pas fait de fièvre depuis 24 heures;
 - S’il obtient un résultat négatif à un autotest de dépistage rapide à la maison au jour 5 de son isolement.

Si **une de ces 3 conditions n’est pas respectée**, il doit poursuivre son isolement pour 5 jours supplémentaires. Lors de son retour à l’école, le port du masque devra être fait en tout temps pour une durée de 5 jours.

- Si votre enfant doit s’absenter pour isolement, il est important que vous avisiez l’école le plus rapidement possible afin que celle-ci puisse faire le suivi nécessaire. Les enseignants déposeront la planification des cours et les travaux sur Classroom dans les meilleurs délais possible;
- Veuillez noter qu’il n’y a pas de distribution prévue des autotests BTNX pour les élèves du secondaire (disponible en pharmacie seulement). Il s’agit d’une décision du gouvernement.
- Pour toutes questions supplémentaires, nous vous invitons à consulter le site <https://www.quebec.ca/> qui est mis à jour au fur et à mesure de l’évolution de la situation.

Nous vous remercions de votre collaboration qui est très importante afin d’assurer le bon fonctionnement de la gestion des cas et des risques de transmission à notre école.

Conseil d’établissement

La prochaine séance du conseil d’établissement aura lieu le 15 février à 19 h de façon virtuelle. Si vous souhaitez assister à cette séance en tant que public, vous devez communiquer avec M^{me} Nancy Saucier Tellier au poste 5261 ou à l’adresse courriel nancy.saucier-tellier@cssmi.qc.ca afin de recevoir le lien. De plus, les procès-verbaux une fois adoptés sont déposés sur le site Internet de l’école.

Chronique CSSMI pour février 2022

Vous pouvez accéder à la chronique du CSSMI. Bonne lecture!
<https://www.cssmi.qc.ca/nouvelles/ca-se-passe-en-fevrier-0>